



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation en Libye

Question au Gouvernement n° 75

Texte de la question

SITUATION EN LIBYE.

M. le président. La parole est à M. Denis Masségli, pour le groupe La République en marche.

M. Denis Masségli. Ma question s'adresse à Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le ministre, la Libye, ravagée par dix ans de conflit, se relève. Elle se relève notamment grâce à l'action de la France, grâce à votre action et à celle du Président de la République.

M. Laurent Furst. Allô ?

M. Denis Masségli. La semaine dernière, à la Celle-Saint-Cloud, près de Paris, les deux principaux protagonistes du conflit libyen ont signé une déclaration historique. Mes chers collègues, des accords de ce type ne sont pas communs !

La Libye n'est qu'à quelques heures de Paris, à quelques jours de mer de Marseille. La stabilité de ce pays, c'est aussi notre sécurité. Monsieur le ministre, cette déclaration est un premier pas. Pouvez-vous détailler ses conséquences immédiates ?

Mais le chemin reste long et les problèmes sont nombreux : lutte contre Daech, migrations, trafics et autres sujets multiples qui touchent directement nos concitoyens. Ce que nous voyons encore aujourd'hui, c'est un État failli, dont le gouvernement ne contrôle que la capitale et où les milices sont partout. Les terroristes n'ont pas disparu. Évidemment, la situation n'est pas aussi dramatique qu'en Syrie, mais il ne faudrait pas qu'elle le devienne ! Comment consolider l'État en Libye ? Comment faire en sorte que les personnalités qui se sont rencontrées à la Celle-Saint-Cloud ne s'affrontent pas, une fois de retour en Libye ? Comment stabiliser durablement ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur le député, la Libye est un pays en chaos depuis 2014.

Un député du groupe GDR . Depuis Nicolas Sarkozy !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre . Sa sécurité est essentielle pour notre propre sécurité. Aujourd'hui, les clans s'affrontent, quasiment chaque jour. Daech est encore là, même si sa présence a diminué singulièrement. Comme vous l'avez dit, de ce pays s'effectuent des migrations sauvages, sans contrôle. C'est vrai, il s'agit d'un État failli.

La France est convaincue que seule une solution politique peut permettre à la Libye de retrouver son intégrité et sa sérénité. Une solution avait été trouvée avec les accords de Skhirat, signés le 17 décembre 2015, mais ils n'ont pas été appliqués. S'est ensuivie une nouvelle période de conflits majeurs.

Le Président de la République a souhaité réunir à la fois le Premier ministre Fayez el-Sarraj et le maréchal Khalifa Haftar, les deux protagonistes les plus importants, dans un espace d'opportunités qui semblait permettre une avancée. Cette avancée a eu lieu. Les deux acteurs se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes, en particulier sur le renoncement à la force armée, sur la reconnaissance des accords de Skhirat comme base du règlement politique futur, sur la nécessité d'organiser une intégration des milices dans l'armée nationale libyenne et sur la nécessité de provoquer des élections en 2018, tout cela sous la houlette du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Ghassan Salamé.

Cette grande avancée s'est faite en concertation avec nos amis italiens. Il reste à l'envoyé spécial de l'ONU de faire en sorte que cet accord soit élargi et mis en œuvre pour aboutir au résultat de pacification que nous souhaitons tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Denis Masségli](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 75

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 août 2017](#)